



Règlement rando vélo gravel La Nouvelle Aventure

L'ORGANISATION

Toutes les épreuves de La Nouvelle Aventure® sont organisées par Golfe du Morbihan – Vannes Tourisme, Société publique locale au capital de 37 400 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 912 636 966, dont le siège est situé au Parc du Golfe, 8 rue Daniel Gilard à Vannes (56 000), titulaire d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Parc des Expositions « Chorus » de Vannes jusqu'au 30 juin 2025, représentée par son directeur général, Monsieur Frédéric Jouët, en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes d'une délibération du conseil d'administration du 18 octobre 2022,

Cette épreuve reçoit le concours de la Région Bretagne, du département du Morbihan, de Vannes agglomération et des 22 communes suivantes : Vannes – St Avé – Grand Champ – Plumergat – Brandivy-Pluvigner – Theix-Noyal – Colpo – Locqueltas – Plaudren – Monterblanc – St Nolff – Treffléan – Sulniac – Surzur – Sarzeau – Le Tour du Parc – Saint Gildas de Rhuys – Arzon – Saint Armel – Le Hézo – Séné – Plescop – Locmaria Grand Champ

OBLIGATIONS LIÉES À CE RÈGLEMENT

L'inscription aux épreuves de La Nouvelle Aventure® implique l'acceptation du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent sans réserve avant, pendant et après l'épreuve.

LES ÉPREUVES

La Nouvelle Aventure® 2024 est un événement Cycliste sportif qui se déroule le 7 avril 2024, composé de 3 épreuves. Ces dernières sont basées sur le principe de semi-autonomie et empruntent des routes départementales, des routes communales ainsi que des chemins adaptés aux vélos. Les horaires de départ et les parcours sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité.

La Gravel'iberté

Parcours familial de 30 km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie. Départ le 7 avril à 9h du Parc des Expositions Le Chorus à Vannes. Equipement libre avec possibilité de louer son vélo gravel lors de l'inscription sur le site www.lanouvelleaventurevannes.com, rubrique « rando vélo ». Le coureur à l'entière responsabilité du bon état de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est adapté à une randonnée de gravel de 30km. Pour rappel le coureur se doit de vérifier la mécanique de son vélo : le serrage au niveau des roues, du guidon, de la direction et des pédales ainsi que la pression des pneus et le contrôle du freinage.

- Temps maximum accordé : 4h (toutes pauses comprises).
- Barrière horaire finale : Le dimanche 7 avril 13H.

Cette épreuve se déroule sans classement ni chronométrage.

La Gravel'oop

Parcours de 100 km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie. Départ le 7 avril à 7h au Parc des Expositions Le Chorus à Vannes. Dénivelé : 870 m D+ environ. Equipements non autorisés : monocycle, vélo couché, vélo à pignon fixe, vélo pliant, handbike, vélo muni de roues lenticulaires, vélo à assistance électrique, tandem. Le coureur à l'entière responsabilité du bon état de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est adapté à une course de gravel de 100km. Pour rappel le coureur se doit de vérifier la mécanique de son vélo : le serrage au niveau des roues, du guidon, de la direction et des pédales ainsi que la pression des pneus et le contrôle du freinage.

- Temps maximum accordé : 8h00 (toutes pauses comprises).
- Barrière horaire finale : le dimanche 7 avril 15h

Cette épreuve se déroule avec classement et chronométrage

La Gravel'aventure

Parcours de 220 km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie. Départ le 7 avril à 4h au Parc des Expositions Le Chorus à Vannes. Dénivelé : 1660 m D+ environ. Equipements non autorisés : monocycle, vélo couché, vélo à pignon fixe, vélo pliant, handbike, vélo muni de roues lenticulaires, vélo à assistance électrique, tandem. Le coureur à l'entière responsabilité du bon état de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est adapté à une course de gravel de 220km. Pour rappel le coureur se doit de vérifier la mécanique de son vélo : le serrage au niveau des roues, du guidon, de la direction et des pédales ainsi que la pression des pneus et le contrôle du freinage.

- Temps maximum accordé : 15h (toutes pauses comprises).
- Barrière horaire finale : le dimanche 7 avril 19h.

Cette épreuve se déroule avec classement et chronométrage

L'INSCRIPTION

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux épreuves sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 18 ans au jour de l'épreuve, licenciée ou non. Les mineurs pourront participer uniquement à la Gravel'iberté sur présentation d'une autorisation parentale.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions se fera le dimanche 24 mars 2024 à minuit, ou quand la jauge maximale de coureurs sur une course est atteinte.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Toutes les inscriptions aux épreuves de La Nouvelle Aventure® se feront en ligne sur la plateforme d'inscription My Outdoor Box, accessible via le site www.lanouvelleaventurevannes.com, rubrique « rando vélo gravel ». Les concurrents devront, pour compléter la procédure d'inscription, fournir une licence ou un certificat médical conforme (cf paragraphe Certificat médical et licence) ainsi qu'une autorisation parentale pour tout mineur souhaitant participer à la Gravel'iberté. Ces documents seront à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la constitution du dossier d'inscription. À noter que le certificat médical doit dater de moins d'un an à la date de la course et porter la mention de «non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition » pour pouvoir valider définitivement l'inscription.

CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCE

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Compétition (Elite, Open, Access), licence Epreuve de Masse, délivrée par la FFC, ou d'un « Pass' Découverte » délivré par la FFC, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFC (Santé, Encadrement et Loisir ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- ou pour les mineurs (Pour la Gravel'iberté): le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la

santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'UCI. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. Ces documents seront conservés par l'organisation pour une durée de 10 ans. Attention : si votre dossier est incomplet et non validé par l'organisation avant le 31/03/2024 votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

LES DROITS D'INSCRIPTION

Gravel'iberté :

Du 6 novembre 2023 au 24 mars 2024 (date de clôture des inscriptions) :

- 15€ pour les majeurs
- 6€ pour les mineurs

Gravel'oop :

Du 6 novembre 2023 au 24 mars 2024 (date de clôture des inscriptions) : 49€

Gravel'aventure :

Du 6 novembre 2023 au 24 mars 2024 (date de clôture des inscriptions) : 62€

Des frais de gestion de dossier sont appliqués par la plateforme My Outdoor Box, d'un montant entre 2€ et 2,50€ selon les courses. Le paiement se fera uniquement par carte bancaire en ligne (paiement sécurisé).

CE QUE COMPREND L'INSCRIPTION

L'inscription à chacune des courses comprend :

- Un dossard personnalisé, nominatif et une balise GPS pour le suivi des courses.
- Un suivi live vidéo et un chronométrage individuel (Hors Gravel'iberté)
- Des ravitaillements solides et liquides.
- Un rapatriement en navette abandon.
- Présence de secouristes et médecins pour la sécurité des coureurs.
- Une médaille finisher + un cadeau finisher
- Un repas d'arrivée.

- L'accès au salon la Nouvelle Aventure qui se déroulera le 6 et 7 septembre 2024 au Parc des Expositions de Vannes (information disponible sur www.lanouvelleaventurevannes.com, rubrique « Le Salon ».)
- L'accès aux conférences les Hippocampes qui se dérouleront le 6 septembre 2024 au Parc des Expositions de Vannes (information disponible sur www.lanouvelleaventurevannes.com, rubrique « Les Hippocampes ».)

CARNET DE ROUTE

Les traces gpx ainsi qu'un carnet de route seront envoyées par e-mail aux participants au plus tard une semaine avant l'épreuve. Il comprend les cartes du parcours et les informations nécessaires telles que les barrières horaires, les ravitaillements, les plans des sites et les dispositions permettant aux accompagnateurs de suivre leur concurrent.

TRANSFERT DE DOSSARDS

Le transfert de dossards sera proposé par l'organisation. Le transfert permettra aux coureurs inscrits qui ne souhaitent plus participer à la course pour n'importe quelle raison de transmettre son inscription. Elle se trouvera sur la plateforme My Outdoor Box et sera accessible depuis l'onglet « Inscriptions » du site internet. Depuis votre compte My Outdoor Box, vous pourrez choisir de transférer votre dossard à la personne de votre choix.

LES ANNULATIONS

L'ANNULATION D'ENGAGEMENT PAR LE CONCURRENT

POUR RAISON MÉDICALE :

- En cas d'annulation par le concurrent avant le 1er janvier 2024, sur présentation d'un justificatif, l'organisation remboursera à hauteur de 100% l'inscription.
- En cas d'annulation par le concurrent entre le 2 janvier et le 29 février 2024, sur présentation d'un justificatif, l'organisation remboursera à hauteur de 70% l'inscription.
- En cas d'annulation par le concurrent après le 29 février 2024, sur présentation d'un justificatif, l'organisation remboursera à hauteur de 60% l'inscription.
- Lorsque qu'un coureur demande son annulation pour raison médicale, il pourra proposer à la personne de son choix le rachat de son dossard via le transfert d'inscription. Dans ce cas le coureur obtiendra un remboursement de 100% jusqu'à la fermeture des transferts de dossards le 29 février 2024.

POUR TOUTE AUTRE RAISON :

Un transfert de dossard sera mis en place par l'organisation. Les inscrits de cette course souhaitant annuler leur inscription pourront revendre leur dossard sans frais de dossier à la personne de leurs choix. Si le dossard n'est pas vendu via le transfert de dossard avant le 29 février 2024, aucun remboursement ne sera effectué.

Pour les coureurs qui ne souhaiteraient pas passer par le transfert de dossard, l'organisation vous remboursera selon les paliers suivants :

- Avant le 1er janvier 2024 : 70% du montant de l'inscription vous sera remboursé.
- Jusqu'au 29 février 2024 : 60% du montant de l'inscription vous sera remboursé.
- Au-delà, plus aucune demande de remboursement ne sera acceptée

Les demandes d'annulation d'engagement devront être faites via l'adresse suivante : inscriptions@lanouvelleaventurevannes.com

ANNULATION OU DÉCALAGE DE L'ÉPREUVE PAR L'ORGANISATEUR OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'annulation ou d'un décalage d'une épreuve ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, notamment par décision préfectorale, l'organisation proposera aux coureurs inscrits le report de l'inscription sur la course de l'année suivante en 2024, ou son remboursement (total ou partiel définie selon la date de l'annulation.) Le montant de ce remboursement est fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

- En cas d'annulation avant le 1er janvier 2024, l'organisation remboursera à hauteur de 100% l'inscription.
- En cas d'annulation entre le 2 janvier et le 29 février 2024, l'organisation remboursera à hauteur de 70% l'inscription.
- En cas d'annulation après le 29 février 2024, l'organisation remboursera à hauteur de 60% l'inscription.

REMBOURSEMENTS

Tous les remboursements seront effectués par l'organisation via les informations renseignées sur le compte coureur My Outdoor Box dans un délai maximum de deux mois après la date de la course. Après traitement et validation de la demande de remboursement, l'organisation effectuera un virement de remboursement sur la carte bancaire émettrice du paiement.

Si la carte utilisée pour le paiement est expirée au moment du remboursement ou si une e-carte a été utilisée pour le règlement de l'inscription, l'organisation se rapprochera du concurrent pour récupérer les données nécessaires au remboursement via virement bancaire (RIB).

SÉCURITÉ SUR LES PARCOURS

Les participants de la Gravel'oop et la Gravel'aventure seront suivis à l'aide d'une balise GPS. Cette dernière a pour objectif d'assurer que chacun des participants soit parfaitement suivi par le PC course et par les accompagnateurs. Concernant la Gravel'iberté le parcours sera entièrement balisé permettant aux participants de se repérer facilement.

En cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires, l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage sans préavis. Les concurrents seront prévenus par tous les moyens de communication disponibles (mail, réseaux sociaux, site internet ou encore sms si la course est lancée) L'organisation pourra également avoir à contacter les coureurs par téléphone pour donner des indications relatives à la sécurité des participants. Ils devront donc être joignables à tout moment au numéro indiqué lors de l'inscription. Lors de l'inscription, l'organisateur demande à chaque concurrent de renseigner un deuxième numéro de téléphone différent permettant de pouvoir joindre ces personnes en cas d'urgence. Tous les coureurs doivent rester joignables à tout moment pendant l'intégralité de la course. Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir, si besoin, les secours. En cas d'impossibilité de joindre le PC course

ou le PC Secours, et UNIQUEMENT EN AS D'URGENCE ABSOLUE, les concurrents peuvent appeler directement les organismes de secours s'ils se trouvent dans une zone où seuls les appels d'urgence sont disponibles, soit le 112 en France.

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve. Entre chaque site, une équipe de l'organisation assurera la sécurité des derniers concurrents pouvant arriver juste avant la limite de la barrière horaire. Néanmoins, les concurrents doivent être attentifs et respectueux des obligations de libre circulation afin de ne pas se mettre en danger tout au long du parcours. Les accompagnateurs doivent veiller à ne pas masquer ou enlever le balisage afin de permettre aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité. Enlever le balisage est un acte irresponsable pouvant conduire à de graves accidents. Conformément à la circulaire interministérielle n° DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013, cette épreuve sportive est soumise au régime du strict respect du code de la route. Quel que soit l'épreuve, le tracé des courses emprunte des chemins privés sur lesquels il n'est pas permis de passer en dehors du jour de la course.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET RECOMMANDÉ

Kit de base

En gras, ce qui est obligatoire, le reste recommandé.

Courses	Gravel'iberté	Gravel'oop	Gravel'aventure
Casque de vélo rigide	X	X	X
Vélo conforme aux normes*	X	X	X
Sac de course**		X	X
Chaussure adaptée au vélo	X	X	X
Pièce d'identité	X	X	X
Téléphone portable***	X	X	X
Un GPS en plein charge, indépendant et dissocié d'une application GPS sur téléphone mobile		X	X
Une batterie externe		X	X
1 sonnette	X	X	X

Une pochette "déchets" dédiée au transport des déchets entre chaque point de contrôle (déchets peuvent être stockés dans le sac principal)	X	X	X
Capsules CO2		X	X
Le nécessaire de réparation (pompe à main, rustines, démontes pneus, multitool)		X	X
Chambre à air (2 minimum)		X	X
Réflecteur sur les roues	X	X	X
Un éclairage arrière rouge fixé sur le vélo		X	X
Un feu avant sur le vélo d'au moins 400 lumens de puissance, avec une durée minimum d'autonomie de 4h (feu obligatoire mais puissance recommandée)		X	X
Lampe frontale		X	X
Une bande de strapping		X	X
Couverture de survie		X	X
Réserve d'eau	X	X	X
Réserve alimentaire	X	X	X
Gilet rétro réfléchissant		X	X
Veste coupe-vent****	X	X	X
Gants chauds en cas de températures froides	X	X	X
Vêtements résistants au froid	X	X	X
Lunettes		X	X
Dossard	X	X	X
Balise GPS		X	X
Plaque de guidon numérotée parfaitement fixée et visible	X	X	X

*Vélo conforme aux normes : roues gonflées, vélo à la taille du coureur, freins en bon état.
 **Sac de course : sacoche à accrocher au vélo ou camelback pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire. Pour la gravel'aventure et la gravel'oop. Il est interdit de changer de sacs pendant la course, sous peine de disqualification.

***Le téléphone portable doit être adapté au réseau français, joignable au numéro de téléphone indiqué lors de l'inscription et d'une autonomie suffisante tout au long de l'épreuve.

**** Veste permettant d'appréhender le mauvais temps et des conditions difficiles. Elle doit être respirante et un minimum de 10 000 Schmerber est conseillé pour son imperméabilité.

Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification. Ces vêtements seront transportés dans le sac coureur. Son contenu ne pourra être changé pendant la course.

Le coureur à l'entière responsabilité du bon état de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est adapté à sa course. Pour rappel le coureur se doit de vérifier la mécanique de son vélo : le serrage au niveau des roues, du guidon, de la direction et des pédales ainsi que la pression des pneus et le contrôle du freinage.

En complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours. Pour des raisons de sécurité et d'équité entre les concurrents, un contrôle de sac de course pourra être demandé par des membres de l'organisation tout au long de l'épreuve. Tout article manquant entraînera une pénalité (cf liste des pénalités).

POINTAGES ET CONTRÔLES VOLANTS

Des postes de pointage seront répartis sur l'ensemble du parcours. Les pointages des concurrents s'effectueront à partir de la détection de la balise GPS accrochée à la fourche du vélo. Les pointages sont destinés à assurer le classement et le suivi des compétiteurs en temps réel. La localisation de ces postes de pointage sera disponible sur le site www.lanouvelleaventurevannes.com dans les espaces dédiés de chacune des courses. Les emplacements de certains autres postes de pointages électroniques appelés « contrôles volants » ne seront pas communiqués. Ils seront effectués par l'organisation ou les équipes de direction des courses, tout au long du parcours afin de s'assurer du bon déroulement de la course. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou n'ayant pas son matériel obligatoire sera pénalisé (cf liste des pénalités). Les personnes habilitées à réaliser ces contrôles porteront un badge mentionnant « Organisation ».

PÉNALITES

Les membres de l'organisation présents sur tout le parcours ont aussi pour mission de signaler tout manquement à ce règlement. Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité suivant le barème ci-dessous :

Pénalisation d'une heure :

- Absence d'un article obligatoire, prévu dans le sac de course (1h par objet manquant, au-delà de 3 objets : disqualification)
- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) et/ou porté ailleurs que sur le bas du dos
- Tout autre manquement au règlement

Pénalisation 3 heures :

- Non-respect du parcours
- Ravitaillement par un accompagnateur en dehors des zones non autorisées

Disqualification :

- Absence de passage à un pointage pour Le gravel'oop, Le gravel'aventure.
- Accompagnement par une personne non inscrite durant l'épreuve
- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises de signalisation durant la course par un coureur ou un accompagnateur du coureur
- Refus de contrôle du sac de course
- Refus de porter la balise GPS
- Absence de sac de course pour La gravel'aventure et la gravel'oop
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou une personne non inscrite accompagnant le coureur
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par l'assistance médicale à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage
- Non-respect du protocole sanitaire en vigueur
- Plus de 3 objets manquants lors d'un contrôle des sacs
- Comportement déplacé de l'assistance d'un coureur et non-respect du règlement sur les sites de ravitaillement par l'assistance du coureur.

Le temps de la pénalité sera décompté à l'arrivée du concurrent. Un concurrent peut donc passer la ligne et ne pas être finisher. Si l'ajout d'une pénalité à un concurrent fait dépasser le temps maximum pour finir la course, ce concurrent sera déclassé. Un coureur déclassé ou disqualifié ne peut prétendre à obtenir son lot finisher ou tout avantage réservé aux coureurs finisher.

RAVITAILLEMENTS

Le principe des épreuves de La Nouvelle aventure® est la semi-autosuffisance alimentaire. Des postes de ravitaillement (alimentaire liquide et solide) sont disposés tout au long du parcours, tous les 25 km environ.

Entre ces postes de ravitaillement, les concurrents sont en autonomie complète et doivent veiller à disposer de la quantité de boissons et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant. Pour la gravel'aventure et la gravel'oop Il est interdit de se faire ravitailler par une personne entre deux sites de ravitaillement ainsi que sur les sites où l'accompagnateur n'est pas autorisé.

Les informations détaillées seront disponibles sur le site www.lanouvelleaventurevannes.com dans les guides coureurs de chaque épreuve quelques semaines avant la course.

NEUTRALISATION/ARRÊT DE LA COURSE

En cas de neutralisation de la course, les concurrents seront dirigés vers les points de repli mis à disposition par l'organisation (point de ravitaillement le plus proche). Les concurrents devront patienter à l'abri en attendant la mise en place du rapatriement qui sera plus ou moins long, suivant le nombre de personnes à rapatrier. Les concurrents en attente sur les points de repli utilisent leur réserve alimentaire (pas de ravitaillement). Un pointage manuel sera mis en place sur les points de repli.

Les concurrents souhaitant rentrer par leurs propres moyens devront le signaler à un membre de l'organisation et devront restituer leur dossard et balise GPS le cas échéant. Si le concurrent quitte le site par ses propres moyens sans en informer l'organisation, il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Les frais de recherche sont à la charge du concurrent s'il quitte le site par ses propres moyens sans en informer l'organisation.

ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement prévenir l'organisation en contactant le PC Course en précisant son numéro de dossard. Le numéro du PC Course sera indiqué sur le dossard. Le concurrent doit dès lors rendre son dossard à un membre de l'organisation, et sera définitivement considéré en abandon.

Si un concurrent abandonne entre 2 points de contrôle, il doit appeler le PC Course ou rejoindre le point de contrôle le plus proche pour signaler son abandon à un membre de l'organisation. Des navettes abandons seront mises en place pour rapatrier les coureurs et leurs vélos depuis les zones de pointage jusqu'à l'arrivée. La prise en charge par les navettes « abandon » se fera exclusivement depuis les postes de pointage. Compte tenu de la distance à parcourir le temps d'attente peut être long et atteindre parfois deux heures. Les navettes abandons seront organisées de telle sorte à ce que les roulements soient les plus efficaces possible : elles n'opèrent pas de détour ou d'arrêt pour récupérer des coureurs hors des zones prévues.

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical mettra en œuvre les moyens adaptés pour rapatrier le ou les coureur(s). Un concurrent qui fait se déplacer des moyens médicaux à tort pour le récupérer, assumera les conséquences de cet acte si l'organisation n'est plus en capacité d'assurer la sécurité des autres concurrents.

Un concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

BARRIÈRES HORAIRES

Afin de poursuivre l'épreuve, les concurrents devront impérativement quitter les divers sites (postes de pointage et postes de ravitaillement) avant les heures de fermeture définies par l'organisation.

Si un concurrent arrive sur un site après cet horaire ou qu'il ne repart pas avant la barrière horaire, il sera mis hors course. Elles seront disponibles sur les pages de chaque course. Les barrières horaires, distances et temps pourraient évoluer en cas de modifications de l'emplacement d'un poste de contrôle ou en cas de force majeure.

L'ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

ASSISTANCE PERSONNELLE

Aucune assistance personnelle est tolérée sur les courses gravel'aventure et gravel'oop. Toute assistance non autorisée, ne respectant pas les bénévoles, l'équité de la course, l'organisation ou les autres concurrents, sera sanctionnée d'une disqualification du coureur suivi par cette assistance. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou une partie des courses. Toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs en vélo, courant ou marchant à côté du concurrent sera sanctionnée d'une pénalité pour le coureur (cf pénalités). L'accompagnement des coureurs sera uniquement autorisé sur le dernier kilomètre avant l'arrivée : à partir du pont de Kérino, à Vannes.

LE RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer au Parc des expositions à Vannes.

Le dossard

En plus de leur dossard, tous les participants recevront un bracelet identifiant la course à laquelle ils participent. Chaque concurrent, devra venir retirer personnellement son dossard et le bracelet qu'il devra obligatoirement porter durant la course, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, et après émargement. Le dossard et le bracelet remis lors du retrait des dossards tiendront lieu de laissez-passer. Ils sont nécessaires pour accéder aux navettes, ravitaillements, infirmeries, salles de repos. Le dossard est aussi nécessaire pour retirer le lot coureur et le cadeau finisher. Le dossard doit impérativement être porté sur le bas du dos et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course. Il doit toujours être mis au-dessus de tout vêtement et ne doit en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Il revient aux participants de prévoir un système de fixation (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et de veiller à ce que le dossard soit correctement fixé.

La balise GPS

Lors du retrait des dossards les participants devront se présenter avec leur vélo, afin que l'organisation attache la balise GPS sur le vélo. Une fois la balise attachée, le coureur ne doit pas l'enlever, ni changer de vélo pendant la course, sous peine de disqualification (cf. tableau des pénalités). La balise GPS devra être rendue obligatoirement à la tente chronométrage au Parc des expositions de Vannes à une personne en poste. Si la balise est remise par le coureur à un bénévole, ou à tout autre personne différente des chronométreurs en poste sur la ligne d'arrivée de Vannes, elle est considérée comme perdue et sera facturée.

RÉSULTATS – REMISE DES PRIX

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir des balises GPS placées sur le vélo. Les résultats seront disponibles tout au long de la course sur le site internet www.lanouvelleaventurevannes.com. Les 3 premiers hommes et femmes de chaque épreuve chronométrée seront récompensés et monteront sur le podium lors de cérémonies

de remise des prix. Les prix de ces classements seront remis sur le podium, lors des cérémonies de remise des prix.

LUTTE ANTIDOPAGE

L'organisation de La Nouvelle Aventure® s'inscrit pleinement dans la démarche destinée à traquer la tricherie et met en œuvre la procédure prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFC, si l'une de ses épreuves devait être retenue pour un contrôle. Le choix des compétiteurs contrôlés appartient au médecin désigné et ne cible pas forcément l'élite, les licenciés ou les non licenciés. Le médecin définit également le nombre de contrôles à réaliser pour l'ensemble de l'événement. Chaque concurrent s'engage à informer le Conseil Médical de l'Organisation en cas d'utilisation d'une prescription soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT).

RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations concernant les résultats doivent être formulées par mail à contact@lanouvelleaventurevannes.com dans les 10 jours après la fin des épreuves. 20.

PROTECTION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les épreuves se déroulent au sein du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, sur un site classé NATURA 2000. Les épreuves empruntent des sentiers appartenant au Conservatoire du Littoral qui nous autorise à y accéder sous certaines conditions ainsi que sur des chemins privés qu'il n'est pas permis d'emprunter en dehors du jour de la course. En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat, de la faune et de la flore. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets et le respect du tracé dans les zones humides. Aussi chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés. Tout manquement sera sanctionné d'une disqualification du coureur. Chaque geste responsable contribue à la pérennisation de l'épreuve.

ASSURANCES

Les assurances à la charge des concurrents

Responsabilité civile : Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle de responsabilité civile. La responsabilité de l'organisation sera déchargée après un abandon ou une disqualification par un « officiel » de l'organisation.

Les assurances à la charge de l'organisation

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

DROIT À L'IMAGE ET LES DONNÉES PERSONNELLES

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » « les participants sont informés que leurs résultats seront publiés sur le site internet www.lanouvelleaventurevannes.com. Si un participant souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il doit en informer expressément l'organisateur avec les moyens de communication mis à sa disposition ».

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Tout participant à La Nouvelle Aventure® peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur son espace My Outdoor Box disponible depuis le site www.lanouvelleaventurevannes.com. Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de La Nouvelle Aventure® pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant avant, pendant ou après l'événement, toutes les informations liées à sa participation.